

SYNDICAT MIXTE du SCoT ROVALTAIN-Drôme-Ardèche

1, avenue de la Gare – Quartier de la Gare

26300 ALIXAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN
Drôme-Ardèche**

Le 7 février 2019 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Valence sous la présidence de Lionel BRARD Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames CHOVIN, JAUBERT, JUNG, LAMBERT et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BONNET, BRARD, BRET, CARDI, COULMONT, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, PERTUSA, PRELON, REVOL, ROUYEYROL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE.

Pouvoirs : de Mme GIRARD à M. SOULIGNAC, de Mme THORAVAL à M. LABADENS, de M. BRUNET à Mme. LAMBERT, de M. CHAUVIN à M. BONNET, de M. LARUE à M. BRARD, de M. LUNEL à M. CARDI, de M. PRADELLE à M. VALETTE,

Date de convocation 29 janvier 2019 - Nombre de délégués en exercice : 45 - Nombre de délégués présents : 23
Nombre de pouvoirs : 7

Objet : Budget primitif 2019

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier son article L1612-7,

Vu l'article 5 des statuts du Syndicat mixte,

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu lors de la réunion du comité syndical du 11 décembre 2018,

Considérant le projet de budget primitif 2019 élaboré sur la base d'une participation des membres fixée à 1,20 € par habitant,

Considérant l'avis favorable du Bureau du 25 janvier 2019,

Considérant le projet de budget s'établissant comme suit,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
659 423,70 €	659 423,70 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
161 800 €	517 196,81€

Entendu le rapport présenté par le vice-président,

LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré

Pour : 23 délégués dont 7 disposant d'un pouvoir et représentant 30 voix
Contre : 0
Abstention : 0

DECIDE,

- **de fixer** la base des contributions financières des membres pour l'année 2019 à 1,20 euro par habitant,
- **d'approuver** le budget primitif 2019,
- **d'autoriser** le président à solliciter les subventions correspondantes auprès du FEDER, de l'Etat, du Conseil régional et de tout autre financeur susceptible d'être sollicité,
- **d'autoriser** le président à signer tout document relatif à l'exécution de ce budget,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier de Valence Agglomération.

Ainsi fait et délibéré le 7 février 2019 et ont signé au registre tous les membres présents.

Lionel BRARD



Président